



- ❖ Bourse au permis de conduire : modalités techniques et financières d'attribution
- ❖ Travaux d'éclairage public aux Révoires : approbation et demande de subvention
- ❖ Approbation de la réalisation d'un diagnostic des installations existantes d'éclairage public de la Commune en vue de travaux de rénovation et de maîtrise de la consommation énergétique
- ❖ Personnel Communal : montant de la prime de fin d'année
- ❖ Mise à jour du tableau des effectifs du Personnel Communal
- ❖ Frais de participation des élus au Salon des Maires
- ❖ Vote d'une motion demandant au Gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux
- ❖ Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau (SIECL)
- ❖ Belvédère de la Tête de Chien : approbation du programme de restauration de l'ONF

## Informations

Il donne les informations suivantes :

➤ **Lecture du courrier adressé par le Colonel BEAUTHEAC, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours :**

Félicitations au Lieutenant des SP volontaires DESMOULINS pour avoir sauvé un désespéré qui tentait de mettre fin à ses jours.

➤ **Sécurisation Route de Menton - Traversée de La Turbie - Route de Nice :**

Avis favorable avec réserves émis par Claude VERRIER, ABF.

➤ **Lecture du courrier de Jean Pierre LELEUX, Sénateur des Alpes Maritimes :**

Il transmet le texte d'une proposition de loi qu'il vient de déposer sur le bureau du Sénat, visant à dispenser l'Officier d'Etat Civil célébrant un mariage de la lecture de l'Article 220 du Code Civil.

➤ **Lecture du courrier adressé par la SCCC Résidence de la Pinède :**

Reprise de l'opération par la Société Starlight Promotion. Restitution de l'intégralité des dépôts de souscription.

➤ **93<sup>ème</sup> Anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918 :**

Le Vendredi 11 Novembre 2011, pour célébrer l'Armistice, le Conseil Municipal en collaboration avec les Associations d'Anciens Combattants, a établi comme suit le programme des manifestations du Souvenir qui se dérouleront dans notre Commune :

- 10 h 00            Messe
- 11 h 00            Cérémonie devant le Monument aux Morts  
Salut aux couleurs  
Dépôt de Gerbes  
Appel des Morts



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

Allocution de Monsieur le Maire

Minute de Silence

Cérémonie devant la Stèle du Square Gastaut : Dépôt d'une gerbe

- 11 h 30 Apéritif d'Honneur Mairie

➤ **Manifestations de Janvier 2012 :**

- Déjeuner des Aînés le Dimanche 22 Janvier 2012 à 12 h 30
- Cérémonie des Vœux du Maire et du Conseil Municipal le Samedi 28 Janvier 2012 à 11 h

➤ **Prochaine réunion du Conseil Municipal : 15.12.2011**

Monsieur le Maire propose ensuite de passer au premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **Délibération n° 2011 - 66**

### **Décision Modificative n° 3 - 2011**

Monsieur le Maire expose :

" La décision modificative que je vous propose aujourd'hui a pour but d'adapter les prévisions budgétaires aux réalisations en cette fin d'année.

Il a été enregistré de nouvelles recettes notamment la dotation de solidarité de la CARF 80 000 €, 120 000 € sur les produits du domaine (en particulier sur la carrière), pour la section de fonctionnement.

Ces recettes supplémentaires permettent de virer à la section d'investissement 172 500 €, ce qui permettra de prévoir 209 300 € de dépenses d'équipement supplémentaires.

Notamment :

• Travaux de bâtiment :	16 800 €
• Travaux de voirie :	50 000 €
• Acquisition de matériel :	28 500 €
• Études :	96 000 €

Cette décision modificative s'équilibre donc en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	259 000 €
Section d'investissement :	209 300 €

Les détails vous sont présentés ci-dessous.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Art.	Libellé	Budget primitif 2011 DM n°1 & DM n°2	DM n°3 2011
<b>DEPENSES - Total section de fonctionnement</b>		<b>3 511 50 .00</b>	<b>259 000.00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>780 000.00</b>	<b>67 500.00</b>
60612	Électricité	114 000.00	17 000.00
60631	Fournitures d'entretien	25 000.00	-7 000.00
60633	Fournitures de voirie	30 000.00	10 000.00
60636	Fournitures vêtement de travail	10 000.00	-1 800.00
61521	Entretien de terrains	19 000.00	10 000.00
61522	Entretien de bâtiments	30 000.00	5 000.00
61523	Entretien de voirie	30 000.00	30 000.00
6156	Maintenance	24 000.00	7 300.00
6231	Annonces et insertions	3 000.00	2 000.00
6237	Publications	27 000.00	-7 000.00
6281	Frais de concours	1 000.00	1 000.00
62878	Remboursement de frais par autres redevables	100.00	1 000.00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>1 682 000.00</b>	<b>0.00</b>
6411	Traitements titulaires	1 059 000.00	-8 600.00
64168	Autres emplois d'insertions	24 000.00	3 100.00
6451	Cotisations à l'URSSAF	174 000.00	-9 000.00
6453	Cotisations retraites	230 000.00	10 000.00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	1 000.00	4 500.00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>311 000.00</b>	<b>5 500.00</b>
6554	Contribution aux organismes de regroupement	121 700.00	4 500.00
6574	Subvention fonctionnement aux associations	85 150.00	1 000.00
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>72 500.00</b>	<b>13 500.00</b>
66111	Intérêts des emprunts	73 000.00	9 000.00
66112	Intérêts – Rattachement des ICNE	- 1 800.00	5 200.00
6615	Intérêts sur ligne de trésorerie	1 300.00	-700.00
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>400 000.00</b>	<b>172 500.00</b>

<b>RECETTES - Total section de fonctionnement</b>		<b>3 511 500.00</b>	<b>259 000.00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>55 000.00</b>	<b>12 000.00</b>
6419	Remboursement sur rémunération pers.	55 000.00	12 000.00
Art.	Libellé	Budget primitif 2011 DM n°1 & DM n°2	DM n°3 2011
<b>70</b>	<b>Produits des services &amp; ventes</b>	<b>202 100.00</b>	<b>20 000.00</b>
70631	Redevances des services à caractère sportif	40 000.00	5 000.00
70878	Remboursement frais autres redevables	58 000.00	15 000.00
<b>73</b>	<b>Impôts &amp; taxes</b>	<b>1 706 000.00</b>	<b>100 000.00</b>
7311	Contributions directes	1 012 000.00	17 000.00
7322	Dotations de solidarité communautaire	0.00	80 000.00
7362	Taxe de séjour	5 000.00	3 000.00



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>627 500.00</b>	<b>116 500.00</b>
752	Revenus des immeubles	620 000.00	120 000.00
757	Redevance versée par le fermier	7 500.00	-3 500.00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>128 000.00</b>	<b>10 500.00</b>
7711	Débets & pénalités perçues	0.00	3 000.00
7713	Libéralités reçues	0.00	1 500.00
7788	Produits exceptionnels divers	4 000.00	6 000.00

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Art.	Libellé	Budget primitif 2011 DM n°1 & DM n°2	DM n°3 2011
<b>DEPENSES - Total section d'investissement</b>		<b>2 287 931.00</b>	<b>209 300.00</b>
<b>DEPENSES - Équipement</b>		<b>1 878 143.00</b>	<b>191 300.00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>110 674.78</b>	<b>96 000.00</b>
202	Frais d'études & Révisions PLU	4 529.28	5 000.00
2031	Frais d'études & levées	105 697.26	91 000.00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>792 341.82</b>	<b>28 500.00</b>
2182	Matériel de transport	1 000.00	-1 000.00
2183	Matériel de bureau & informatique	11 887.90	18 000.00
2184	Mobiliers	3 369.54	6 000.00
2188	Autres matériels	37 904.12	5 500.00
<b>23</b>	<b>Immobilisations – Travaux en cours</b>	<b>975 126.40</b>	<b>66 800.00</b>
2312	Terrains	87 000.00	0.00
2313	Constructions	605 121.78	16 800.00
2315	Installations matériel & outillage	283 004.62	50 000.00
<b>DEPENSES financières</b>		<b>279 500.00</b>	<b>18 000.00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, Divers &amp; Réserves</b>	<b>13 188.00</b>	<b>8 000.00</b>
10222	Reversement FCTVA	0.00	8 000.00
<b>16</b>	<b>Remboursement d'emprunts</b>	<b>167 000.00</b>	<b>10 000.00</b>
1642	Remboursement d'emprunts en Euros	167 000.00	10 000.00

Art.	Libellé	Budget primitif 2011 DM n°1 & DM n°2	DM n°3 2011
<b>RECETTES - Total section</b>		<b>2 287 931.00</b>	<b>209 300.00</b>
<b>RECETTES - Financières</b>		<b>395 524.00</b>	<b>40 000.00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations &amp; réserves</b>	<b>334 524.00</b>	<b>40 000.00</b>
10222	FCTVA	203 000.00	20 000.00

10223	TLE	50 000.00	20 000.00
<b>13</b>	<b>Subventions d'équipement</b>	<b>577 990.00</b>	<b>-3 200.00</b>
1322	Subventions de la région	28 000.00	-6 000.00
1323	Subventions du département	109 439.00	2 800.00
<b>RECETTES D'ORDRE</b>		<b>691 300.00</b>	<b>172 500.00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>400 000.00</b>	<b>172 500.00</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>123 800.00</b>	<b>0.00</b>
28031	Frais d'études et de levés	5 500.00	3 900.00
2805	Concessions brevets licences	0.00	900.00
28152	Installation de voirie	4 700.00	-3 300.00
28171	Matériel roulant de voirie	1 500.00	-1 500.00

Lors d'une interruption de séance, Thierry CONTE, du Service Finances, a donné de plus amples explications.

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**  
**à l'unanimité,**

**Adopte.**

## Délibération n° 2011 - 67

### Dotation de solidarité communautaire 2011 : choix sur l'utilisation

Monsieur le Maire expose :

" Lors de sa réunion du 10 octobre 2011, la Communauté d'agglomération de la Riviera Française a inscrit une dotation de solidarité communautaire d'un montant total d'un million d'euros afin de permettre aux communes membres de réaliser des travaux d'investissements sur des opérations communales.

La commune de La Turbie a obtenu l'attribution d'une dotation de solidarité communautaire de 80 000 euros.

Je vous propose de prendre acte que ce montant sera affecté au titre des études en vue de la réalisation du projet d'aménagement du quartier Détras pour la création de logements et de la voie de desserte ".

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**  
**à l'unanimité,**

**Adopte.**



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

A la lecture du rapport, André - François PELLEGRIN, a demandé que, dans la délibération, la phase : " Je vous propose de prendre acte que ce montant sera affecté au titre des études en vue de la réalisation du projet d'aménagement du quartier Détras pour la construction de logements sociaux ", soit remplacée par " Je vous propose de prendre acte que ce montant sera affecté au titre des études en vue de la réalisation du projet d'aménagement du quartier Détras pour la création de logements et de la voie de desserte ".

### **Délibération n° 2011 - 68**

### **Création d'un poste de vacataire " Papy Trafic "**

Monsieur le Maire expose :

" Afin d'assurer au mieux la sécurisation de la traversée des enfants au carrefour de la poste, aux heures de sorties d'école, je vous propose de créer un poste de vacataire.

Cet emploi, nommé " Papy Traffic ", sera occupé par un retraité qui, en accord avec la Police Municipale, effectuera des surveillances de sortie d'école.

Sa rémunération sera calculée sur le taux horaire du SMIC en vigueur et s'étendra sur l'année scolaire ".

Lors d'une interruption de séance, Jean Louis BAUCHET, chef de la Police Municipale, a expliqué le rôle du " Papy Traffic ". Il a précisé que cela permettra de libérer les agents de la Police Municipale à des heures où il y a peu de passage pour les écoles.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte** la proposition de Monsieur le Maire.

### **Délibération n° 2011 - 69**

### **Restauration du tableau de Saint Ignace : demande de subvention**

Monsieur le Maire expose :

" En mai 2011, j'ai décidé de déposer un tableau situé au-dessus de l'entrée de l'église, car durant les travaux de restauration, il avait été noté que son cadre se détériorait.

Ce tableau représente un Saint Bénédictin, son auteur est anonyme et sa datation non détectée.

Après l'avoir fait expertiser par les services de l'Etat, ce tableau et son encadrement, qui sont classés, doivent faire l'objet d'une restauration.

Par courrier, j'ai sollicité quatre ateliers de restauration d'œuvres d'art, et, en accord avec les services de la DRAC, c'est l'offre de l'atelier Amoroso Waldeis qui a été retenue.

Celle-ci consiste en une proposition de traitement et de restauration pour la toile peinte et une proposition de traitement pour le cadre.

Le montant total de l'opération de restauration de cette œuvre d'art, y compris le transport de l'œuvre aller-retour et son raccrochage dans l'église, s'élève à 14 980 € HT.

La Direction régionale des Affaires culturelles peut subventionner cette opération jusqu'à 40% du cout total.

Aussi, je vous propose :

- d'approuver l'opération de restauration du tableau et de son encadrement
- de confier cette opération à l'atelier Amoroso Waldeis, situé en Avignon, pour un montant de 14 980 € HT
- de demander une subvention à la DRAC au taux le plus élevé possible "

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte** les propositions de Monsieur le Maire.

## **Délibération n° 2011 - 70**

### **Travaux au Point Info : approbation et demande de subvention**

Monsieur le Maire expose :

" Le local accueillant le Point Infos, place Détras, nécessite d'importants travaux de réhabilitation et de réaménagements intérieurs : infiltrations d'eau, humidité, ventilation, plomberies - sanitaires, électricité-chauffage, accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite, élimination de la mezzanine en bois et remplacement de l'escalier en bois, élimination de la cheminée, aménagements extérieurs.

J'ai demandé l'expertise du bâtiment à une société. A l'issue de celle-ci, il ressort que le montant des travaux nécessaires pour rendre le local plus spacieux, moins humide, mieux ventilé, et accessible aux PMR s'élève à 49 800 € HT.





## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

Hélène GROUSELLE demande que la Région PACA soit également sollicitée ce qui n'était pas prévu dans les plan de financement initial.

Aussi, je vous propose :

- D'approuver les travaux de réhabilitation du Point Infos dont le montant estimatif des dépenses s'élève à 49 800 € HT
- De demander une subvention à l'Etat, au Conseil Régional et au Conseil Général, au taux le plus élevé possible ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte** les propositions de Monsieur le Maire.

### **Délibération n° 2011 - 71**

#### **Projet d'extension du réseau de vidéo - protection : validation et demande de subvention**

Monsieur le Maire expose :

" Je vous propose de prendre connaissance, sur le projet chiffré par le prestataire, des coûts afférents à l'extension du réseau de vidéo-protection dans notre Commune. Je vous rappelle que cette compétence est déléguée au SIVOM de Villefranche sur Mer.

Le plan de financement se présente comme suit :

Les dépenses : 32 600 € HT soit 38 989.60 € TTC

Les ressources :

Etat (10 %), soit	3 260.00 €
Conseil Général des Alpes Maritimes (20 %), soit	6 520.00 €
Autofinancement, soit	29 209.60 €

Je vous propose de valider le projet d'extension du réseau de vidéo-protection 2011, validé par le SIVOM, ainsi que le plan de financement proposé.

Je vous demande d'autoriser le Président du SIVOM à solliciter l'aide financière de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Équipement Territoires Ruraux (DETR), et du Conseil Général.

Il convient également de m'autoriser à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ".

**Le Conseil Municipal,**  
**Où le Maire en son exposé,**  
**Où le Chef de la Police Municipale, au cours d'une interruption de séance,**  
**après en avoir délibéré,**  
**jugeant n'avoir pas assez d'éléments en sa possession pour prendre sa décision,**  
**à l'unanimité,**

**Décide de**

- **Retirer** cette question de l'ordre du jour.
- **Demander** au SIVOM un complément d'information sur le programme envisagé.

## **Délibération n° 2011 - 72**

### **Bourse au permis de conduire : modalités techniques et financières d'attribution**

Avant la lecture du rapport, Jean - Jacques RAFFAELE, Adjoint, possédant une auto-école dans la Commune, pouvant être considéré en vertu de l'article L.2131.11 du Code Général des Collectivités Territoriales comme intéressé à l'affaire, s'abstient de participer à la question et quitte la salle.

Monsieur le Maire expose :

" Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes. Son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière. Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles.

Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la Ville de La Turbie a décidé de mettre en place le dispositif de la « bourse au permis de conduire », qui fait l'objet au niveau national d'un partenariat entre l'Association des Maires de France et le Ministère de l'Écologie, du Développement de l'Aménagement Durable.

Cette bourse s'adressera à DEUX jeunes résidents de La Turbie par an et sera attribuée selon les modalités techniques et financières suivantes en contrepartie de 100 heures de travail dans les services municipaux :

- Les jeunes de La Turbie, âgés de 18 à 25 ans, souhaitant bénéficier de cette bourse au permis de conduire automobile, rempliront un dossier de candidature dans lequel ils expliciteront précisément leur situation familiale, sociale, scolaire, professionnelle, leurs motivations pour l'obtention du permis de conduire ainsi que leur proposition d'action au sein des services de la ville.



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

- Tous les dossiers seront étudiés au cours d'une réunion d'Adjointes dans laquelle il sera émis un avis sur chaque candidature. Le Conseil Municipal statuera sur l'attribution de cette bourse.
- La participation de la ville pourrait être, par attributaire, un pourcentage du coût global de la formation plafonné, ce jour, à 1 200 € et attribuée selon les critères suivants :
  - ❖ Financiers : portant sur les revenus personnels du candidat, et, selon la situation familiale. Réservant de préférence l'aide aux familles comptant moins de 3 enfants dont le revenu de référence est inférieur à 30 000 € et aux familles comptant 3 enfants et plus dont le revenu de référence est inférieur à 60 000 €.
  - ❖ Insertion : prise en considération du parcours du postulant, de sa motivation réelle et la situation sociale du candidat.
- En cas d'obtention de la bourse au permis de conduire, le jeune signera une charte dans laquelle il s'engagera à verser sa contribution à l'auto-école au début de sa formation, à suivre régulièrement les cours théoriques sur le code et les thèmes de sécurité routière d'une part, et une parfaite assiduité aux tâches confiées par la ville durant les 100 heures de travail qu'il s'engagera à faire au sein des services municipaux, d'autre part, avant la présentation de l'épreuve théorique du permis de conduire.
- Cette bourse sera versée directement par la ville à l'auto-école choisie par le jeune bénéficiaire. Une convention sera passée entre la Commune et l'auto-école concernée aux conditions essentielles suivantes :
  - L'auto-école s'engagera à proposer une formation d'un coût maximal de 1 200 €, pour partie pris en charge par la Commune à hauteur de 80 %, incluant les prestations :
    - ❖ les frais de constitution du dossier
    - ❖ la pochette pédagogique
    - ❖ les cours théoriques et l'examen blanc
    - ❖ une présentation à l'épreuve théorique du permis de conduire (Code)
    - ❖ 25 heures de conduite sur la base de l'évaluation de départ
    - ❖ une présentation à l'épreuve pratique du permis de conduire.
  - Toutes autres prestations supplémentaires seront à la charge du candidat aux tarifs pratiqués par l'auto-école.
  - L'auto-école procédera à l'inscription du jeune bénéficiaire de la bourse sur acquittement de sa participation, soit 20 % du montant global de la formation et comportant les prestations définies ci-dessus.
  - Dès que le jeune aura réussi l'épreuve théorique du permis de conduire, l'auto-école devra en informer par écrit la ville à l'appui d'un justificatif. Dans un délai de 45 jours à compter de la réception de la notification, la Commune versera, par mandat administratif, à l'auto-école la somme correspondante à la bourse accordée.
  - Si le jeune ne réussissait pas l'épreuve théorique du permis de conduire, dans les deux ans à compter de son inscription, la bourse et la convention seraient annulées de plein droit sans que la Commune n'ait à accomplir aucune formalité. L'auto-école ne pourrait prétendre à aucune indemnité, ni se retourner contre le jeune ou ses ayants droit, pour obtenir le paiement de la bourse ".

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**  
**à l'unanimité,**

- **Approuve** les modalités techniques et financières de la « Bourse au permis de conduire automobile »
- **Dit** que cette bourse sera versée directement aux auto-écoles dispensatrices de la formation.
- **Fixe** le montant de celle-ci à 80% de la dépense, plafonnée à 1 200 €, incluant les prestations telle que définies.
- **Autorise** le Maire à signer les chartes et conventions y afférentes.

Henri ADONTO, étant obligé de partir en urgence, il a été décidé, à l'unanimité, de modifier l'ordre de présentation des questions inscrites à l'ordre du jour, pour lui permettre de présenter la question suivante :

**Délibération n° 2011 - 73**

**Rapport sur le prix et la qualité  
du service public de l'eau (SIECL)**

Henri ADONTO, Conseiller Municipal, expose :

" La loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a apporté des améliorations pour la transparence du fonctionnement des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et impose au Président de l'Etablissement la remise d'un rapport d'activités aux maires des Communes membres.

Le Comité Syndical a pris acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau, exercice 2010, lors de sa séance du 18 Octobre 2011. Il a précisé que celui-ci sera tenu à la disposition des administrés au siège du SIECL, 27 Chemin du Vinaigrier, 06300 Nice, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 17 h 00.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau pour l'année 2010.

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**  
**à l'unanimité,**

**Prend Acte.**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : **22**    PRESENTS : **13**    VOTANTS : **18**    PROCURATIONS : **5**

Conseil Municipal de La Turbie    Compte Rendu de la Séance du 08-11-2011 - Page 12 sur 20



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

Présents : Arlette ZAMBONI, Jean - Jacques RAFFAELE, Marcel RENAUD, Hélène GROUSELLE, Adjoints.

Henri LANTERI, Alexandre BERRO, Brigitte TAPIERO, Liliane CLOUPET, Philippe MATZ, Laure CHIBANE, André - François PELLEGRIN, Pierre ARADO, Eugène MARTIRE, Conseillers Municipaux.

Ont donné pouvoir :

- |                      |                           |
|----------------------|---------------------------|
| ➤ Denise GELSO       | à Nicolas BASSANI         |
| ➤ Maurice PLEBANI    | à Henri LANTERI           |
| ➤ William DESMOULINS | à Jean - Jacques RAFFAELE |
| ➤ Josyane LAHORE     | à Arlette ZAMBONI         |
| ➤ Henri ADONTO       | à Hélène GROUSELLE        |

Absents : Martine CAPELLO, Nicolas LEYSSIEUX, Achim HERGET.

### **Délibération n° 2011 - 74**

#### **Travaux d'éclairage public aux Révoires : approbation et demande de subvention**

Monsieur le Maire expose :

" Il est nécessaire d'effectuer l'implantation de 25 candélabres en remplacement des anciens modèles, sur le réseau d'éclairage public, au chemin des Révoires, tranche 3 des futurs travaux 2012.

La dépense est estimée à 78 000 euros TTC.

Je vous propose de :

- confier au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes Maritimes la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences,
- charger le Syndicat de solliciter la subvention départementale,
- charger le Syndicat de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement,
- s'engager à payer la TVA par emprunt globalisé contracté par le syndicat pour compléter le financement de l'opération
- s'engager à inscrire au budget de la Commune les sommes nécessaires à sa participation au compte 6554 ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte** les propositions de Monsieur le Maire.

**Délibération n° 2011 - 75**

**Approbation de la réalisation d'un diagnostic des  
installations existantes d'éclairage public de la  
Commune en vue de travaux de rénovation et de  
maîtrise de la consommation énergétique**

Monsieur le Maire expose :

" Il est nécessaire d'inciter les collectivités locales à adopter les objectifs du plan climat énergie des Alpes Maritimes pour la mise en œuvre d'actions pour l'amélioration de l'éclairage public et de la maîtrise de la demande en énergie.

Des travaux de rénovation et/ou d'aménagement des installations d'éclairage public en vue de la réalisation d'économies d'énergie significatives ne peuvent être envisagés sans l'établissement préalable d'un diagnostic précis des installations existantes.

Lors de la réunion sur l'éclairage public du 25 mai 2010, organisée au Conseil Général, il a été acté que les Communes pouvaient faire réaliser ces diagnostics puis les travaux de rénovation, soumis au Code des Marchés Publics, dans le cadre des projets communs regroupés par le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes Maritimes.

L'ADEME, partenaire de l'opération en concertation avec la Région et l'Etat, a mis au point un cahier des charges détaillé précisant l'ensemble des éléments techniques et financiers qui devront impérativement figurer dans le résultat du diagnostic et qui seront indispensables à sa participation financière.

Ce diagnostic sera constitué des éléments suivants :

- Inventaire technique de l'existant
- Inventaire financier de l'existant (dépenses d'investissement et de fonctionnement sur les trois dernières années), ce critère permet de mesurer les incidences financières de la solution de rénovation proposée
- Schéma directeur de rénovation chiffré en coût global à savoir : investissement + fonctionnement + économie d'énergie
- Comparatif des avantages techniques et/ou financiers au regard de la situation actuelle.

Les résultats du diagnostic, ainsi que le coût global de l'opération, seront soumis à délibération du Conseil Municipal concernant la réalisation des travaux de maîtrise de la demande en énergie à confier au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes Maritimes.

Je vous propose de confier la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public existantes au Syndicat Départemental et du Gaz des Alpes Maritimes, le chargeant également de solliciter la



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

subvention de l'ADEME et du Département ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte** les propositions de Monsieur le Maire.

### **Délibération n° 2011 - 76**

#### **Personnel Communal : montant de la prime de fin d'année**

Monsieur le Maire expose :

" Je vous propose de fixer le montant brut de l'indemnité allouée à chaque agent municipal (titulaire ou non) à l'occasion des Fêtes de Fin d'Année 2011 à 750 €, soit une augmentation de près de 2,7 % par rapport à 2010.

Cette indemnité sera payée avec le salaire de novembre en ce qui concerne les titulaires ; seul un acompte provisionnel sera versé avec le salaire de novembre et le solde avec le salaire de décembre pour les agents non titulaires.

L'indemnité sera calculée au prorata du temps de travail pour les agents à temps partiel ou temps non complet, et du temps de présence pour ceux qui n'ont pas effectué une année complète, avec un minimum de trois mois de présence ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

### **Délibération n° 2011 - 77**

#### **Mise à jour du tableau des effectifs du Personnel Communal**

Monsieur le Maire expose :

" Il convient d'adapter les postes des agents afin de compte de leur état de santé ainsi que de l'organisation du service des écoles pour la nouvelle année scolaire, je vous propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (26 h par semaine).
- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (21 h par semaine).
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif non titulaire à temps non complet (12 heures par semaine) pour assurer le rôle d'Assistante de Vie Scolaire pour un enfant de maternelle jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Arlette ZAMBONI a expliqué pourquoi il est nécessaire de recruter une d'Assistante de Vie Scolaire.

Afin de pourvoir au remplacement d'un agent de Police Municipale, qui a demandé sa mutation en vue d'une promotion, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, il convient de:

- Créer un poste Gardien de Police Municipale à temps complet
- Supprimer d'un poste de Brigadier-Chef Principal à temps complet.

Je vous propose de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en conséquence ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

## **Délibération n° 2011 - 78**

### **Frais de participation des élus au Salon des Maires**

Monsieur le Maire expose :

" Le Salon des Maires et des Collectivités Locales se tiendra à Paris les 22, 23 et 24 Novembre prochains, Marcel RENAUD, Adjoint, accompagné de Brigitte TAPIERO et Henri ADONTO, Conseillers Municipaux, s'y rendront.

Je vous propose que la Commune, conformément à la réglementation en vigueur, rembourse les coûts induits par ce déplacement, notamment les frais de transport, d'hébergement et de restauration ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**





## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

**Adopte.**

### **Délibération n° 2011 - 79**

#### **Vote d'une motion demandant au Gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux**

Monsieur le Maire expose :

" Je vous propose de voter une motion demandant à ce que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents ".

Lors d'une interruption de séance, Thierry CONTE, du Service Finances, a donné de plus amples explications.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

### **Délibération n° 2011 - 80**

#### **Belvédère de la Tête de Chien : approbation du programme de restauration de l'ONF**

Monsieur le Maire expose :

Comme vous le savez, trois conventions quinquennales concernant le massif de la Tête de Chien, liant les communes de La Turbie, Cap d'Ail, la Principauté de Monaco et l'Office national des Forêts, se sont succédées. Ce travail dans la durée permet de garantir une continuité dans les aménagements.

Les actions engagées s'inscrivent dans l'urgence des traitements post incendie : nettoyer les bois brûlés et envisager des aménagements de défense du massif contre les incendies. Une reconstitution des boisements a aussi été lancée, replantation et travaux forestiers d'entretien des peuplements. La question de l'accueil du public et de son organisation a aussi été centrale tout au

long des conventions : des sentiers ont été restaurés et d'autres créés pour générer des liaisons, des aires d'accueil ont été conçues sur les sentiers.

Le massif concentre de nombreux enjeux. Le partenariat de longue date entre le gestionnaire, les collectivités et la principauté garantit la prise en compte de chacun d'eux dans la gestion du site : enjeux environnemental, social, de protection.

La remarquable position du massif de la Tête de Chien le rend très exposé. Les aménagements réalisés ont toujours été menés dans un souci d'intégration, d'impact minimum sur les grandes lignes de force du paysage, avec un minimum d'apports exogènes, tant dans la signalétique que dans le mobilier.

Le belvédère ne doit pas échapper à la règle : sa restauration doit s'appuyer sur l'existant.

L'Office national des Forêts propose à la Commune, dans le cadre de la convention quinquennale de partenariat, de mettre en œuvre une restauration du belvédère qui préserve l'esprit du site, à savoir :

- L'amélioration des cheminements
- La mise en valeur de la végétation
- La restauration des murets et garde-corps
- La création d'une signalétique épurée.

Le choix de la restauration de ce qui peut l'être, garantit de ne pas dénaturer le site et évite la création de nouveaux aménagements dans un contexte de création d'arrêté préfectoral de protection de biotope ne permettant pas l'ouverture de nouveaux sentiers ni la mise en place de nouvelles infrastructures d'accueil du public. Cette option assure un respect de l'espace boisé classé et ne dénature pas les paysages de ce site inscrit.

Il convient d'approuver ce programme de restauration du belvédère, au titre de sa mise en sécurité, de la valorisation touristique du site, de l'entretien des habitats et du patrimoine et des paysages.

Je vous demande d'exprimer votre volonté de renouveler notre partenariat avec l'ONF, dans le cadre de la convention quinquennale, en lui confiant un rôle d'assistant technique dans la mise en œuvre de ce programme.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Approuve** le programme de restauration du belvédère tel que présenté

**Autorise** le Maire à signer une convention confiant à l'ONF l'assistance technique de cette restauration

**Dit** que cette délibération sera transmise à l'ONF ainsi qu'à tous les partenaires de la convention quinquennale et aux services de l'Etat chargés d'exprimer leurs avis sur ce programme de restauration (DDTM, ABF, DREAL, etc.).

\*\*\*\*\*

L'Ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt cette séance à 20 h 00.

Au cours de cette séance, ont été prises les délibérations n° 2011 - 66 à 2011 - 80.

Ont signé les membres présents :



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

Nicolas BASSANI

Arlette ZAMBONI

Denise GELSO

*Absente*

Jean - Jacques RAFFAELE

Marcel RENAUD

Hélène GROUSELLE

Martine CAPELLO

Henri LANTERI

Nicolas LEYSSIEUX

*Absente*

*Absent*

Achim HERGET

Alexandre BERRO

Maurice PLEBANI

*Absent*

*Absent*

Brigitte TAPIERO

Liliane CLOUPET

Philippe MATZ

Laure CHIBANE

André - François PELLEGRIN

Pierre ARADO

William DESMOULINS

Josyane LAHORE

Eugène MARTIRE

*Absent*

*Absente*

Henri ADONTO

*Absent*

à compter de la DCM 2011 - 74

Le compte rendu sommaire de la séance a été affiché le 10 Novembre 2011.

Les délibérations ont été reçues à la Préfecture le 14 Novembre 2011.



- ❖ Bourse au permis de conduire : modalités techniques et financières d'attribution
- ❖ Travaux d'éclairage public aux Révoires : approbation et demande de subvention
- ❖ Approbation de la réalisation d'un diagnostic des installations existantes d'éclairage public de la Commune en vue de travaux de rénovation et de maîtrise de la consommation énergétique
- ❖ Personnel Communal : montant de la prime de fin d'année
- ❖ Mise à jour du tableau des effectifs du Personnel Communal
- ❖ Frais de participation des élus au Salon des Maires
- ❖ Vote d'une motion demandant au Gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux
- ❖ Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau (SIECL)
- ❖ Belvédère de la Tête de Chien : approbation du programme de restauration de l'ONF

## Informations

Il donne les informations suivantes :

➤ **Lecture du courrier adressé par le Colonel BEAUTHEAC, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours :**

Félicitations au Lieutenant des SP volontaires DESMOULINS pour avoir sauvé un désespéré qui tentait de mettre fin à ses jours.

➤ **Sécurisation Route de Menton - Traversée de La Turbie - Route de Nice :**

Avis favorable avec réserves émis par Claude VERRIER, ABF.

➤ **Lecture du courrier de Jean Pierre LELEUX, Sénateur des Alpes Maritimes :**

Il transmet le texte d'une proposition de loi qu'il vient de déposer sur le bureau du Sénat, visant à dispenser l'Officier d'Etat Civil célébrant un mariage de la lecture de l'Article 220 du Code Civil.

➤ **Lecture du courrier adressé par la SCCC Résidence de la Pinède :**

Reprise de l'opération par la Société Starlight Promotion. Restitution de l'intégralité des dépôts de souscription.

➤ **93<sup>ème</sup> Anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918 :**

Le Vendredi 11 Novembre 2011, pour célébrer l'Armistice, le Conseil Municipal en collaboration avec les Associations d'Anciens Combattants, a établi comme suit le programme des manifestations du Souvenir qui se dérouleront dans notre Commune :

- 10 h 00            Messe
- 11 h 00            Cérémonie devant le Monument aux Morts  
Salut aux couleurs  
Dépôt de Gerbes  
Appel des Morts



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

Allocution de Monsieur le Maire

Minute de Silence

Cérémonie devant la Stèle du Square Gastaut : Dépôt d'une gerbe

- 11 h 30 Apéritif d'Honneur Mairie

➤ **Manifestations de Janvier 2012 :**

- Déjeuner des Aînés le Dimanche 22 Janvier 2012 à 12 h 30
- Cérémonie des Vœux du Maire et du Conseil Municipal le Samedi 28 Janvier 2012 à 11 h

➤ **Prochaine réunion du Conseil Municipal : 15.12.2011**

Monsieur le Maire propose ensuite de passer au premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **Délibération n° 2011 - 66**

### **Décision Modificative n° 3 - 2011**

Monsieur le Maire expose :

" La décision modificative que je vous propose aujourd'hui a pour but d'adapter les prévisions budgétaires aux réalisations en cette fin d'année.

Il a été enregistré de nouvelles recettes notamment la dotation de solidarité de la CARF 80 000 €, 120 000 € sur les produits du domaine (en particulier sur la carrière), pour la section de fonctionnement.

Ces recettes supplémentaires permettent de virer à la section d'investissement 172 500 €, ce qui permettra de prévoir 209 300 € de dépenses d'équipement supplémentaires.

Notamment :

• Travaux de bâtiment :	16 800 €
• Travaux de voirie :	50 000 €
• Acquisition de matériel :	28 500 €
• Études :	96 000 €

Cette décision modificative s'équilibre donc en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	259 000 €
Section d'investissement :	209 300 €

Les détails vous sont présentés ci-dessous.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Art.	Libellé	Budget primitif 2011 DM n°1 & DM n°2	DM n°3 2011
<b>DEPENSES - Total section de fonctionnement</b>		<b>3 511 50 .00</b>	<b>259 000.00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>780 000.00</b>	<b>67 500.00</b>
60612	Électricité	114 000.00	17 000.00
60631	Fournitures d'entretien	25 000.00	-7 000.00
60633	Fournitures de voirie	30 000.00	10 000.00
60636	Fournitures vêtement de travail	10 000.00	-1 800.00
61521	Entretien de terrains	19 000.00	10 000.00
61522	Entretien de bâtiments	30 000.00	5 000.00
61523	Entretien de voirie	30 000.00	30 000.00
6156	Maintenance	24 000.00	7 300.00
6231	Annonces et insertions	3 000.00	2 000.00
6237	Publications	27 000.00	-7 000.00
6281	Frais de concours	1 000.00	1 000.00
62878	Remboursement de frais par autres redevables	100.00	1 000.00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>1 682 000.00</b>	<b>0.00</b>
6411	Traitements titulaires	1 059 000.00	-8 600.00
64168	Autres emplois d'insertions	24 000.00	3 100.00
6451	Cotisations à l'URSSAF	174 000.00	-9 000.00
6453	Cotisations retraites	230 000.00	10 000.00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	1 000.00	4 500.00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>311 000.00</b>	<b>5 500.00</b>
6554	Contribution aux organismes de regroupement	121 700.00	4 500.00
6574	Subvention fonctionnement aux associations	85 150.00	1 000.00
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>72 500.00</b>	<b>13 500.00</b>
66111	Intérêts des emprunts	73 000.00	9 000.00
66112	Intérêts – Rattachement des ICNE	- 1 800.00	5 200.00
6615	Intérêts sur ligne de trésorerie	1 300.00	-700.00
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>400 000.00</b>	<b>172 500.00</b>

<b>RECETTES - Total section de fonctionnement</b>		<b>3 511 500.00</b>	<b>259 000.00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>55 000.00</b>	<b>12 000.00</b>
6419	Remboursement sur rémunération pers.	55 000.00	12 000.00
Art.	Libellé	Budget primitif 2011 DM n°1 & DM n°2	DM n°3 2011
<b>70</b>	<b>Produits des services &amp; ventes</b>	<b>202 100.00</b>	<b>20 000.00</b>
70631	Redevances des services à caractère sportif	40 000.00	5 000.00
70878	Remboursement frais autres redevables	58 000.00	15 000.00
<b>73</b>	<b>Impôts &amp; taxes</b>	<b>1 706 000.00</b>	<b>100 000.00</b>
7311	Contributions directes	1 012 000.00	17 000.00
7322	Dotations de solidarité communautaire	0.00	80 000.00
7362	Taxe de séjour	5 000.00	3 000.00





## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>627 500.00</b>	<b>116 500.00</b>
752	Revenus des immeubles	620 000.00	120 000.00
757	Redevance versée par le fermier	7 500.00	-3 500.00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>128 000.00</b>	<b>10 500.00</b>
7711	Débits & pénalités perçues	0.00	3 000.00
7713	Libéralités reçues	0.00	1 500.00
7788	Produits exceptionnels divers	4 000.00	6 000.00

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Art.	Libellé	Budget primitif 2011 DM n°1 & DM n°2	DM n°3 2011
<b>DEPENSES - Total section d'investissement</b>		<b>2 287 931.00</b>	<b>209 300.00</b>
<b>DEPENSES - Équipement</b>		<b>1 878 143.00</b>	<b>191 300.00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>110 674.78</b>	<b>96 000.00</b>
202	Frais d'études & Révisions PLU	4 529.28	5 000.00
2031	Frais d'études & levées	105 697.26	91 000.00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>792 341.82</b>	<b>28 500.00</b>
2182	Matériel de transport	1 000.00	-1 000.00
2183	Matériel de bureau & informatique	11 887.90	18 000.00
2184	Mobiliers	3 369.54	6 000.00
2188	Autres matériels	37 904.12	5 500.00
<b>23</b>	<b>Immobilisations – Travaux en cours</b>	<b>975 126.40</b>	<b>66 800.00</b>
2312	Terrains	87 000.00	0.00
2313	Constructions	605 121.78	16 800.00
2315	Installations matériel & outillage	283 004.62	50 000.00
<b>DEPENSES financières</b>		<b>279 500.00</b>	<b>18 000.00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, Divers &amp; Réserves</b>	<b>13 188.00</b>	<b>8 000.00</b>
10222	Reversement FCTVA	0.00	8 000.00
<b>16</b>	<b>Remboursement d'emprunts</b>	<b>167 000.00</b>	<b>10 000.00</b>
1642	Remboursement d'emprunts en Euros	167 000.00	10 000.00

Art.	Libellé	Budget primitif 2011 DM n°1 & DM n°2	DM n°3 2011
<b>RECETTES - Total section</b>		<b>2 287 931.00</b>	<b>209 300.00</b>
<b>RECETTES - Financières</b>		<b>395 524.00</b>	<b>40 000.00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations &amp; réserves</b>	<b>334 524.00</b>	<b>40 000.00</b>
10222	FCTVA	203 000.00	20 000.00

10223	TLE	50 000.00	20 000.00
<b>13</b>	<b>Subventions d'équipement</b>	<b>577 990.00</b>	<b>-3 200.00</b>
1322	Subventions de la région	28 000.00	-6 000.00
1323	Subventions du département	109 439.00	2 800.00
<b>RECETTES D'ORDRE</b>		<b>691 300.00</b>	<b>172 500.00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>400 000.00</b>	<b>172 500.00</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>123 800.00</b>	<b>0.00</b>
28031	Frais d'études et de levés	5 500.00	3 900.00
2805	Concessions brevets licences	0.00	900.00
28152	Installation de voirie	4 700.00	-3 300.00
28171	Matériel roulant de voirie	1 500.00	-1 500.00

Lors d'une interruption de séance, Thierry CONTE, du Service Finances, a donné de plus amples explications.

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**  
**à l'unanimité,**

**Adopte.**

## Délibération n° 2011 - 67

### Dotation de solidarité communautaire 2011 : choix sur l'utilisation

Monsieur le Maire expose :

" Lors de sa réunion du 10 octobre 2011, la Communauté d'agglomération de la Riviera Française a inscrit une dotation de solidarité communautaire d'un montant total d'un million d'euros afin de permettre aux communes membres de réaliser des travaux d'investissements sur des opérations communales.

La commune de La Turbie a obtenu l'attribution d'une dotation de solidarité communautaire de 80 000 euros.

Je vous propose de prendre acte que ce montant sera affecté au titre des études en vue de la réalisation du projet d'aménagement du quartier Détras pour la création de logements et de la voie de desserte ".

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**  
**à l'unanimité,**

**Adopte.**



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

A la lecture du rapport, André - François PELLEGRIN, a demandé que, dans la délibération, la phase : " Je vous propose de prendre acte que ce montant sera affecté au titre des études en vue de la réalisation du projet d'aménagement du quartier Détras pour la construction de logements sociaux ", soit remplacée par " Je vous propose de prendre acte que ce montant sera affecté au titre des études en vue de la réalisation du projet d'aménagement du quartier Détras pour la création de logements et de la voie de desserte ".

### **Délibération n° 2011 - 68**

#### **Création d'un poste de vacataire " Papy Trafic "**

Monsieur le Maire expose :

" Afin d'assurer au mieux la sécurisation de la traversée des enfants au carrefour de la poste, aux heures de sorties d'école, je vous propose de créer un poste de vacataire.

Cet emploi, nommé " Papy Traffic ", sera occupé par un retraité qui, en accord avec la Police Municipale, effectuera des surveillances de sortie d'école.

Sa rémunération sera calculée sur le taux horaire du SMIC en vigueur et s'étendra sur l'année scolaire ".

Lors d'une interruption de séance, Jean Louis BAUCHET, chef de la Police Municipale, a expliqué le rôle du " Papy Traffic ". Il a précisé que cela permettra de libérer les agents de la Police Municipale à des heures où il y a peu de passage pour les écoles.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte** la proposition de Monsieur le Maire.

### **Délibération n° 2011 - 69**

#### **Restauration du tableau de Saint Ignace : demande de subvention**

Monsieur le Maire expose :

" En mai 2011, j'ai décidé de déposer un tableau situé au-dessus de l'entrée de l'église, car durant les travaux de restauration, il avait été noté que son cadre se détériorait.

Ce tableau représente un Saint Bénédictin, son auteur est anonyme et sa datation non détectée.

Après l'avoir fait expertiser par les services de l'Etat, ce tableau et son encadrement, qui sont classés, doivent faire l'objet d'une restauration.

Par courrier, j'ai sollicité quatre ateliers de restauration d'œuvres d'art, et, en accord avec les services de la DRAC, c'est l'offre de l'atelier Amoroso Waldeis qui a été retenue.

Celle-ci consiste en une proposition de traitement et de restauration pour la toile peinte et une proposition de traitement pour le cadre.

Le montant total de l'opération de restauration de cette œuvre d'art, y compris le transport de l'œuvre aller-retour et son raccrochage dans l'église, s'élève à 14 980 € HT.

La Direction régionale des Affaires culturelles peut subventionner cette opération jusqu'à 40% du cout total.

Aussi, je vous propose :

- d'approuver l'opération de restauration du tableau et de son encadrement
- de confier cette opération à l'atelier Amoroso Waldeis, situé en Avignon, pour un montant de 14 980 € HT
- de demander une subvention à la DRAC au taux le plus élevé possible "

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte** les propositions de Monsieur le Maire.

## **Délibération n° 2011 - 70**

### **Travaux au Point Info : approbation et demande de subvention**

Monsieur le Maire expose :

" Le local accueillant le Point Infos, place Détras, nécessite d'importants travaux de réhabilitation et de réaménagements intérieurs : infiltrations d'eau, humidité, ventilation, plomberies - sanitaires, électricité-chauffage, accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite, élimination de la mezzanine en bois et remplacement de l'escalier en bois, élimination de la cheminée, aménagements extérieurs.

J'ai demandé l'expertise du bâtiment à une société. A l'issue de celle-ci, il ressort que le montant des travaux nécessaires pour rendre le local plus spacieux, moins humide, mieux ventilé, et accessible aux PMR s'élève à 49 800 € HT.



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

Hélène GROUSELLE demande que la Région PACA soit également sollicitée ce qui n'était pas prévu dans les plan de financement initial.

Aussi, je vous propose :

- D'approuver les travaux de réhabilitation du Point Infos dont le montant estimatif des dépenses s'élève à 49 800 € HT
- De demander une subvention à l'Etat, au Conseil Régional et au Conseil Général, au taux le plus élevé possible ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte** les propositions de Monsieur le Maire.

### **Délibération n° 2011 - 71**

#### **Projet d'extension du réseau de vidéo - protection : validation et demande de subvention**

Monsieur le Maire expose :

" Je vous propose de prendre connaissance, sur le projet chiffré par le prestataire, des coûts afférents à l'extension du réseau de vidéo-protection dans notre Commune. Je vous rappelle que cette compétence est déléguée au SIVOM de Villefranche sur Mer.

Le plan de financement se présente comme suit :

Les dépenses : 32 600 € HT soit 38 989.60 € TTC

Les ressources :

Etat (10 %), soit	3 260.00 €
Conseil Général des Alpes Maritimes (20 %), soit	6 520.00 €
Autofinancement, soit	29 209.60 €

Je vous propose de valider le projet d'extension du réseau de vidéo-protection 2011, validé par le SIVOM, ainsi que le plan de financement proposé.

Je vous demande d'autoriser le Président du SIVOM à solliciter l'aide financière de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Équipement Territoires Ruraux (DETR), et du Conseil Général.

Il convient également de m'autoriser à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ".

**Le Conseil Municipal,**  
**Ouï le Maire en son exposé,**  
**Ouï le Chef de la Police Municipale, au cours d'une interruption de séance,**  
**après en avoir délibéré,**  
**jugeant n'avoir pas assez d'éléments en sa possession pour prendre sa décision,**  
**à l'unanimité,**

**Décide de**

- **Retirer** cette question de l'ordre du jour.
- **Demander** au SIVOM un complément d'information sur le programme envisagé.

## **Délibération n° 2011 - 72**

### **Bourse au permis de conduire : modalités techniques et financières d'attribution**

Avant la lecture du rapport, Jean - Jacques RAFFAELE, Adjoint, possédant une auto-école dans la Commune, pouvant être considéré en vertu de l'article L.2131.11 du Code Général des Collectivités Territoriales comme intéressé à l'affaire, s'abstient de participer à la question et quitte la salle.

Monsieur le Maire expose :

" Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes. Son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière. Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles.

Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la Ville de La Turbie a décidé de mettre en place le dispositif de la « bourse au permis de conduire », qui fait l'objet au niveau national d'un partenariat entre l'Association des Maires de France et le Ministère de l'Écologie, du Développement de l'Aménagement Durable.

Cette bourse s'adressera à DEUX jeunes résidents de La Turbie par an et sera attribuée selon les modalités techniques et financières suivantes en contrepartie de 100 heures de travail dans les services municipaux :

- Les jeunes de La Turbie, âgés de 18 à 25 ans, souhaitant bénéficier de cette bourse au permis de conduire automobile, rempliront un dossier de candidature dans lequel ils expliciteront précisément leur situation familiale, sociale, scolaire, professionnelle, leurs motivations pour l'obtention du permis de conduire ainsi que leur proposition d'action au sein des services de la ville.



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

- Tous les dossiers seront étudiés au cours d'une réunion d'Adjointes dans laquelle il sera émis un avis sur chaque candidature. Le Conseil Municipal statuera sur l'attribution de cette bourse.
- La participation de la ville pourrait être, par attributaire, un pourcentage du coût global de la formation plafonné, ce jour, à 1 200 € et attribuée selon les critères suivants :
  - ❖ Financiers : portant sur les revenus personnels du candidat, et, selon la situation familiale. Réservant de préférence l'aide aux familles comptant moins de 3 enfants dont le revenu de référence est inférieur à 30 000 € et aux familles comptant 3 enfants et plus dont le revenu de référence est inférieur à 60 000 €.
  - ❖ Insertion : prise en considération du parcours du postulant, de sa motivation réelle et la situation sociale du candidat.
- En cas d'obtention de la bourse au permis de conduire, le jeune signera une charte dans laquelle il s'engagera à verser sa contribution à l'auto-école au début de sa formation, à suivre régulièrement les cours théoriques sur le code et les thèmes de sécurité routière d'une part, et une parfaite assiduité aux tâches confiées par la ville durant les 100 heures de travail qu'il s'engagera à faire au sein des services municipaux, d'autre part, avant la présentation de l'épreuve théorique du permis de conduire.
- Cette bourse sera versée directement par la ville à l'auto-école choisie par le jeune bénéficiaire. Une convention sera passée entre la Commune et l'auto-école concernée aux conditions essentielles suivantes :
  - L'auto-école s'engagera à proposer une formation d'un coût maximal de 1 200 €, pour partie pris en charge par la Commune à hauteur de 80 %, incluant les prestations :
    - ❖ les frais de constitution du dossier
    - ❖ la pochette pédagogique
    - ❖ les cours théoriques et l'examen blanc
    - ❖ une présentation à l'épreuve théorique du permis de conduire (Code)
    - ❖ 25 heures de conduite sur la base de l'évaluation de départ
    - ❖ une présentation à l'épreuve pratique du permis de conduire.
  - Toutes autres prestations supplémentaires seront à la charge du candidat aux tarifs pratiqués par l'auto-école.
  - L'auto-école procédera à l'inscription du jeune bénéficiaire de la bourse sur acquittement de sa participation, soit 20 % du montant global de la formation et comportant les prestations définies ci-dessus.
  - Dès que le jeune aura réussi l'épreuve théorique du permis de conduire, l'auto-école devra en informer par écrit la ville à l'appui d'un justificatif. Dans un délai de 45 jours à compter de la réception de la notification, la Commune versera, par mandat administratif, à l'auto-école la somme correspondante à la bourse accordée.
  - Si le jeune ne réussissait pas l'épreuve théorique du permis de conduire, dans les deux ans à compter de son inscription, la bourse et la convention seraient annulées de plein droit sans que la Commune n'ait à accomplir aucune formalité. L'auto-école ne pourrait prétendre à aucune indemnité, ni se retourner contre le jeune ou ses ayants droit, pour obtenir le paiement de la bourse ".

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**  
**à l'unanimité,**

- **Approuve** les modalités techniques et financières de la « Bourse au permis de conduire automobile »
- **Dit** que cette bourse sera versée directement aux auto-écoles dispensatrices de la formation.
- **Fixe** le montant de celle-ci à 80% de la dépense, plafonnée à 1 200 €, incluant les prestations telle que définies.
- **Autorise** le Maire à signer les chartes et conventions y afférentes.

Henri ADONTO, étant obligé de partir en urgence, il a été décidé, à l'unanimité, de modifier l'ordre de présentation des questions inscrites à l'ordre du jour, pour lui permettre de présenter la question suivante :

<p><b>Délibération n° 2011 - 73</b></p> <p><b>Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau (SIECL)</b></p>
--

Henri ADONTO, Conseiller Municipal, expose :

" La loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a apporté des améliorations pour la transparence du fonctionnement des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et impose au Président de l'Etablissement la remise d'un rapport d'activités aux maires des Communes membres.

Le Comité Syndical a pris acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau, exercice 2010, lors de sa séance du 18 Octobre 2011. Il a précisé que celui-ci sera tenu à la disposition des administrés au siège du SIECL, 27 Chemin du Vinaigrier, 06300 Nice, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 17 h 00.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau pour l'année 2010.

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**  
**à l'unanimité,**

**Prend Acte.**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : **22**    PRESENTS : **13**    VOTANTS : **18**    PROCURATIONS : **5**

Conseil Municipal de La Turbie    Compte Rendu de la Séance du 08-11-2011 - Page 12 sur 20





## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

Présents : Arlette ZAMBONI, Jean - Jacques RAFFAELE, Marcel RENAUD, Hélène GROUSELLE, Adjoints.

Henri LANTERI, Alexandre BERRO, Brigitte TAPIERO, Liliane CLOUPET, Philippe MATZ, Laure CHIBANE, André - François PELLEGRIN, Pierre ARADO, Eugène MARTIRE, Conseillers Municipaux.

Ont donné pouvoir :

- |                      |                           |
|----------------------|---------------------------|
| ➤ Denise GELSO       | à Nicolas BASSANI         |
| ➤ Maurice PLEBANI    | à Henri LANTERI           |
| ➤ William DESMOULINS | à Jean - Jacques RAFFAELE |
| ➤ Josyane LAHORE     | à Arlette ZAMBONI         |
| ➤ Henri ADONTO       | à Hélène GROUSELLE        |

Absents : Martine CAPELLO, Nicolas LEYSSIEUX, Achim HERGET.

### **Délibération n° 2011 - 74**

#### **Travaux d'éclairage public aux Révoires : approbation et demande de subvention**

Monsieur le Maire expose :

" Il est nécessaire d'effectuer l'implantation de 25 candélabres en remplacement des anciens modèles, sur le réseau d'éclairage public, au chemin des Révoires, tranche 3 des futurs travaux 2012.

La dépense est estimée à 78 000 euros TTC.

Je vous propose de :

- confier au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes Maritimes la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences,
- charger le Syndicat de solliciter la subvention départementale,
- charger le Syndicat de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement,
- s'engager à payer la TVA par emprunt globalisé contracté par le syndicat pour compléter le financement de l'opération
- s'engager à inscrire au budget de la Commune les sommes nécessaires à sa participation au compte 6554 ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte** les propositions de Monsieur le Maire.

**Délibération n° 2011 - 75**

**Approbation de la réalisation d'un diagnostic des  
installations existantes d'éclairage public de la  
Commune en vue de travaux de rénovation et de  
maîtrise de la consommation énergétique**

Monsieur le Maire expose :

" Il est nécessaire d'inciter les collectivités locales à adopter les objectifs du plan climat énergie des Alpes Maritimes pour la mise en œuvre d'actions pour l'amélioration de l'éclairage public et de la maîtrise de la demande en énergie.

Des travaux de rénovation et/ou d'aménagement des installations d'éclairage public en vue de la réalisation d'économies d'énergie significatives ne peuvent être envisagés sans l'établissement préalable d'un diagnostic précis des installations existantes.

Lors de la réunion sur l'éclairage public du 25 mai 2010, organisée au Conseil Général, il a été acté que les Communes pouvaient faire réaliser ces diagnostics puis les travaux de rénovation, soumis au Code des Marchés Publics, dans le cadre des projets communs regroupés par le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes Maritimes.

L'ADEME, partenaire de l'opération en concertation avec la Région et l'Etat, a mis au point un cahier des charges détaillé précisant l'ensemble des éléments techniques et financiers qui devront impérativement figurer dans le résultat du diagnostic et qui seront indispensables à sa participation financière.

Ce diagnostic sera constitué des éléments suivants :

- Inventaire technique de l'existant
- Inventaire financier de l'existant (dépenses d'investissement et de fonctionnement sur les trois dernières années), ce critère permet de mesurer les incidences financières de la solution de rénovation proposée
- Schéma directeur de rénovation chiffré en coût global à savoir : investissement + fonctionnement + économie d'énergie
- Comparatif des avantages techniques et/ou financiers au regard de la situation actuelle.

Les résultats du diagnostic, ainsi que le coût global de l'opération, seront soumis à délibération du Conseil Municipal concernant la réalisation des travaux de maîtrise de la demande en énergie à confier au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes Maritimes.

Je vous propose de confier la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public existantes au Syndicat Départemental et du Gaz des Alpes Maritimes, le chargeant également de solliciter la



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

subvention de l'ADEME et du Département ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte** les propositions de Monsieur le Maire.

### **Délibération n° 2011 - 76**

#### **Personnel Communal : montant de la prime de fin d'année**

Monsieur le Maire expose :

" Je vous propose de fixer le montant brut de l'indemnité allouée à chaque agent municipal (titulaire ou non) à l'occasion des Fêtes de Fin d'Année 2011 à 750 €, soit une augmentation de près de 2,7 % par rapport à 2010.

Cette indemnité sera payée avec le salaire de novembre en ce qui concerne les titulaires ; seul un acompte provisionnel sera versé avec le salaire de novembre et le solde avec le salaire de décembre pour les agents non titulaires.

L'indemnité sera calculée au prorata du temps de travail pour les agents à temps partiel ou temps non complet, et du temps de présence pour ceux qui n'ont pas effectué une année complète, avec un minimum de trois mois de présence ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

### **Délibération n° 2011 - 77**

#### **Mise à jour du tableau des effectifs du Personnel Communal**

Monsieur le Maire expose :

" Il convient d'adapter les postes des agents afin de compte de leur état de santé ainsi que de l'organisation du service des écoles pour la nouvelle année scolaire, je vous propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (26 h par semaine).
- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (21 h par semaine).
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif non titulaire à temps non complet (12 heures par semaine) pour assurer le rôle d'Assistante de Vie Scolaire pour un enfant de maternelle jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Arlette ZAMBONI a expliqué pourquoi il est nécessaire de recruter une d'Assistante de Vie Scolaire.

Afin de pourvoir au remplacement d'un agent de Police Municipale, qui a demandé sa mutation en vue d'une promotion, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, il convient de:

- Créer un poste Gardien de Police Municipale à temps complet
- Supprimer d'un poste de Brigadier-Chef Principal à temps complet.

Je vous propose de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en conséquence ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

## **Délibération n° 2011 - 78**

### **Frais de participation des élus au Salon des Maires**

Monsieur le Maire expose :

" Le Salon des Maires et des Collectivités Locales se tiendra à Paris les 22, 23 et 24 Novembre prochains, Marcel RENAUD, Adjoint, accompagné de Brigitte TAPIERO et Henri ADONTO, Conseillers Municipaux, s'y rendront.

Je vous propose que la Commune, conformément à la réglementation en vigueur, rembourse les coûts induits par ce déplacement, notamment les frais de transport, d'hébergement et de restauration ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

**Adopte.**

### **Délibération n° 2011 - 79**

#### **Vote d'une motion demandant au Gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux**

Monsieur le Maire expose :

" Je vous propose de voter une motion demandant à ce que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents ".

Lors d'une interruption de séance, Thierry CONTE, du Service Finances, a donné de plus amples explications.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

### **Délibération n° 2011 - 80**

#### **Belvédère de la Tête de Chien : approbation du programme de restauration de l'ONF**

Monsieur le Maire expose :

Comme vous le savez, trois conventions quinquennales concernant le massif de la Tête de Chien, liant les communes de La Turbie, Cap d'Ail, la Principauté de Monaco et l'Office national des Forêts, se sont succédées. Ce travail dans la durée permet de garantir une continuité dans les aménagements.

Les actions engagées s'inscrivent dans l'urgence des traitements post incendie : nettoyer les bois brûlés et envisager des aménagements de défense du massif contre les incendies. Une reconstitution des boisements a aussi été lancée, replantation et travaux forestiers d'entretien des peuplements. La question de l'accueil du public et de son organisation a aussi été centrale tout au

long des conventions : des sentiers ont été restaurés et d'autres créés pour générer des liaisons, des aires d'accueil ont été conçues sur les sentiers.

Le massif concentre de nombreux enjeux. Le partenariat de longue date entre le gestionnaire, les collectivités et la principauté garantit la prise en compte de chacun d'eux dans la gestion du site : enjeux environnemental, social, de protection.

La remarquable position du massif de la Tête de Chien le rend très exposé. Les aménagements réalisés ont toujours été menés dans un souci d'intégration, d'impact minimum sur les grandes lignes de force du paysage, avec un minimum d'apports exogènes, tant dans la signalétique que dans le mobilier.

Le belvédère ne doit pas échapper à la règle : sa restauration doit s'appuyer sur l'existant.

L'Office national des Forêts propose à la Commune, dans le cadre de la convention quinquennale de partenariat, de mettre en œuvre une restauration du belvédère qui préserve l'esprit du site, à savoir :

- L'amélioration des cheminements
- La mise en valeur de la végétation
- La restauration des murets et garde-corps
- La création d'une signalétique épurée.

Le choix de la restauration de ce qui peut l'être, garantit de ne pas dénaturer le site et évite la création de nouveaux aménagements dans un contexte de création d'arrêté préfectoral de protection de biotope ne permettant pas l'ouverture de nouveaux sentiers ni la mise en place de nouvelles infrastructures d'accueil du public. Cette option assure un respect de l'espace boisé classé et ne dénature pas les paysages de ce site inscrit.

Il convient d'approuver ce programme de restauration du belvédère, au titre de sa mise en sécurité, de la valorisation touristique du site, de l'entretien des habitats et du patrimoine et des paysages.

Je vous demande d'exprimer votre volonté de renouveler notre partenariat avec l'ONF, dans le cadre de la convention quinquennale, en lui confiant un rôle d'assistant technique dans la mise en œuvre de ce programme.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Approuve** le programme de restauration du belvédère tel que présenté

**Autorise** le Maire à signer une convention confiant à l'ONF l'assistance technique de cette restauration

**Dit** que cette délibération sera transmise à l'ONF ainsi qu'à tous les partenaires de la convention quinquennale et aux services de l'Etat chargés d'exprimer leurs avis sur ce programme de restauration (DDTM, ABF, DREAL, etc.).

\*\*\*\*\*

L'Ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt cette séance à 20 h 00.

Au cours de cette séance, ont été prises les délibérations n° 2011 - 66 à 2011 - 80.

Ont signé les membres présents :



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

Nicolas BASSANI

Arlette ZAMBONI

Denise GELSO

*Absente*

Jean - Jacques RAFFAELE

Marcel RENAUD

Hélène GROUSELLE

Martine CAPELLO

Henri LANTERI

Nicolas LEYSSIEUX

*Absente*

*Absent*

Achim HERGET

Alexandre BERRO

Maurice PLEBANI

*Absent*

*Absent*

Brigitte TAPIERO

Liliane CLOUPET

Philippe MATZ

Laure CHIBANE

André - François PELLEGRIN

Pierre ARADO

William DESMOULINS

Josyane LAHORE

Eugène MARTIRE

*Absent*

*Absente*

Henri ADONTO

*Absent*

à compter de la DCM 2011 - 74

Le compte rendu sommaire de la séance a été affiché le 10 Novembre 2011.

Les délibérations ont été reçues à la Préfecture le 14 Novembre 2011.





- ❖ Bourse au permis de conduire : modalités techniques et financières d'attribution
- ❖ Travaux d'éclairage public aux Révoires : approbation et demande de subvention
- ❖ Approbation de la réalisation d'un diagnostic des installations existantes d'éclairage public de la Commune en vue de travaux de rénovation et de maîtrise de la consommation énergétique
- ❖ Personnel Communal : montant de la prime de fin d'année
- ❖ Mise à jour du tableau des effectifs du Personnel Communal
- ❖ Frais de participation des élus au Salon des Maires
- ❖ Vote d'une motion demandant au Gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux
- ❖ Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau (SIECL)
- ❖ Belvédère de la Tête de Chien : approbation du programme de restauration de l'ONF

## Informations

Il donne les informations suivantes :

➤ **Lecture du courrier adressé par le Colonel BEAUTHEAC, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours :**

Félicitations au Lieutenant des SP volontaires DESMOULINS pour avoir sauvé un désespéré qui tentait de mettre fin à ses jours.

➤ **Sécurisation Route de Menton - Traversée de La Turbie - Route de Nice :**

Avis favorable avec réserves émis par Claude VERRIER, ABF.

➤ **Lecture du courrier de Jean Pierre LELEUX, Sénateur des Alpes Maritimes :**

Il transmet le texte d'une proposition de loi qu'il vient de déposer sur le bureau du Sénat, visant à dispenser l'Officier d'Etat Civil célébrant un mariage de la lecture de l'Article 220 du Code Civil.

➤ **Lecture du courrier adressé par la SCCC Résidence de la Pinède :**

Reprise de l'opération par la Société Starlight Promotion. Restitution de l'intégralité des dépôts de souscription.

➤ **93<sup>ème</sup> Anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918 :**

Le Vendredi 11 Novembre 2011, pour célébrer l'Armistice, le Conseil Municipal en collaboration avec les Associations d'Anciens Combattants, a établi comme suit le programme des manifestations du Souvenir qui se dérouleront dans notre Commune :

- 10 h 00            Messe
- 11 h 00            Cérémonie devant le Monument aux Morts  
Salut aux couleurs  
Dépôt de Gerbes  
Appel des Morts



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

Allocution de Monsieur le Maire

Minute de Silence

Cérémonie devant la Stèle du Square Gastaut : Dépôt d'une gerbe

- 11 h 30 Apéritif d'Honneur Mairie

➤ **Manifestations de Janvier 2012 :**

- Déjeuner des Aînés le Dimanche 22 Janvier 2012 à 12 h 30
- Cérémonie des Vœux du Maire et du Conseil Municipal le Samedi 28 Janvier 2012 à 11 h

➤ **Prochaine réunion du Conseil Municipal : 15.12.2011**

Monsieur le Maire propose ensuite de passer au premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **Délibération n° 2011 - 66**

### **Décision Modificative n° 3 - 2011**

Monsieur le Maire expose :

" La décision modificative que je vous propose aujourd'hui a pour but d'adapter les prévisions budgétaires aux réalisations en cette fin d'année.

Il a été enregistré de nouvelles recettes notamment la dotation de solidarité de la CARF 80 000 €, 120 000 € sur les produits du domaine (en particulier sur la carrière), pour la section de fonctionnement.

Ces recettes supplémentaires permettent de virer à la section d'investissement 172 500 €, ce qui permettra de prévoir 209 300 € de dépenses d'équipement supplémentaires.

Notamment :

• Travaux de bâtiment :	16 800 €
• Travaux de voirie :	50 000 €
• Acquisition de matériel :	28 500 €
• Études :	96 000 €

Cette décision modificative s'équilibre donc en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	259 000 €
Section d'investissement :	209 300 €

Les détails vous sont présentés ci-dessous.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Art.	Libellé	Budget primitif 2011 DM n°1 & DM n°2	DM n°3 2011
<b>DEPENSES - Total section de fonctionnement</b>		<b>3 511 50 .00</b>	<b>259 000.00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>780 000.00</b>	<b>67 500.00</b>
60612	Électricité	114 000.00	17 000.00
60631	Fournitures d'entretien	25 000.00	-7 000.00
60633	Fournitures de voirie	30 000.00	10 000.00
60636	Fournitures vêtement de travail	10 000.00	-1 800.00
61521	Entretien de terrains	19 000.00	10 000.00
61522	Entretien de bâtiments	30 000.00	5 000.00
61523	Entretien de voirie	30 000.00	30 000.00
6156	Maintenance	24 000.00	7 300.00
6231	Annonces et insertions	3 000.00	2 000.00
6237	Publications	27 000.00	-7 000.00
6281	Frais de concours	1 000.00	1 000.00
62878	Remboursement de frais par autres redevables	100.00	1 000.00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>1 682 000.00</b>	<b>0.00</b>
6411	Traitements titulaires	1 059 000.00	-8 600.00
64168	Autres emplois d'insertions	24 000.00	3 100.00
6451	Cotisations à l'URSSAF	174 000.00	-9 000.00
6453	Cotisations retraites	230 000.00	10 000.00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	1 000.00	4 500.00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>311 000.00</b>	<b>5 500.00</b>
6554	Contribution aux organismes de regroupement	121 700.00	4 500.00
6574	Subvention fonctionnement aux associations	85 150.00	1 000.00
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>72 500.00</b>	<b>13 500.00</b>
66111	Intérêts des emprunts	73 000.00	9 000.00
66112	Intérêts – Rattachement des ICNE	- 1 800.00	5 200.00
6615	Intérêts sur ligne de trésorerie	1 300.00	-700.00
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>400 000.00</b>	<b>172 500.00</b>

<b>RECETTES - Total section de fonctionnement</b>		<b>3 511 500.00</b>	<b>259 000.00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>55 000.00</b>	<b>12 000.00</b>
6419	Remboursement sur rémunération pers.	55 000.00	12 000.00
Art.	Libellé	Budget primitif 2011 DM n°1 & DM n°2	DM n°3 2011
<b>70</b>	<b>Produits des services &amp; ventes</b>	<b>202 100.00</b>	<b>20 000.00</b>
70631	Redevances des services à caractère sportif	40 000.00	5 000.00
70878	Remboursement frais autres redevables	58 000.00	15 000.00
<b>73</b>	<b>Impôts &amp; taxes</b>	<b>1 706 000.00</b>	<b>100 000.00</b>
7311	Contributions directes	1 012 000.00	17 000.00
7322	Dotations de solidarité communautaire	0.00	80 000.00
7362	Taxe de séjour	5 000.00	3 000.00



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>627 500.00</b>	<b>116 500.00</b>
752	Revenus des immeubles	620 000.00	120 000.00
757	Redevance versée par le fermier	7 500.00	-3 500.00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>128 000.00</b>	<b>10 500.00</b>
7711	Débets & pénalités perçues	0.00	3 000.00
7713	Libéralités reçues	0.00	1 500.00
7788	Produits exceptionnels divers	4 000.00	6 000.00

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Art.	Libellé	Budget primitif 2011 DM n°1 & DM n°2	DM n°3 2011
<b>DEPENSES - Total section d'investissement</b>		<b>2 287 931.00</b>	<b>209 300.00</b>
<b>DEPENSES - Équipement</b>		<b>1 878 143.00</b>	<b>191 300.00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>110 674.78</b>	<b>96 000.00</b>
202	Frais d'études & Révisions PLU	4 529.28	5 000.00
2031	Frais d'études & levées	105 697.26	91 000.00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>792 341.82</b>	<b>28 500.00</b>
2182	Matériel de transport	1 000.00	-1 000.00
2183	Matériel de bureau & informatique	11 887.90	18 000.00
2184	Mobiliers	3 369.54	6 000.00
2188	Autres matériels	37 904.12	5 500.00
<b>23</b>	<b>Immobilisations – Travaux en cours</b>	<b>975 126.40</b>	<b>66 800.00</b>
2312	Terrains	87 000.00	0.00
2313	Constructions	605 121.78	16 800.00
2315	Installations matériel & outillage	283 004.62	50 000.00
<b>DEPENSES financières</b>		<b>279 500.00</b>	<b>18 000.00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, Divers &amp; Réserves</b>	<b>13 188.00</b>	<b>8 000.00</b>
10222	Reversement FCTVA	0.00	8 000.00
<b>16</b>	<b>Remboursement d'emprunts</b>	<b>167 000.00</b>	<b>10 000.00</b>
1642	Remboursement d'emprunts en Euros	167 000.00	10 000.00

Art.	Libellé	Budget primitif 2011 DM n°1 & DM n°2	DM n°3 2011
<b>RECETTES - Total section</b>		<b>2 287 931.00</b>	<b>209 300.00</b>
<b>RECETTES - Financières</b>		<b>395 524.00</b>	<b>40 000.00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations &amp; réserves</b>	<b>334 524.00</b>	<b>40 000.00</b>
10222	FCTVA	203 000.00	20 000.00

10223	TLE	50 000.00	20 000.00
<b>13</b>	<b>Subventions d'équipement</b>	<b>577 990.00</b>	<b>-3 200.00</b>
1322	Subventions de la région	28 000.00	-6 000.00
1323	Subventions du département	109 439.00	2 800.00
<b>RECETTES D'ORDRE</b>		<b>691 300.00</b>	<b>172 500.00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>400 000.00</b>	<b>172 500.00</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>123 800.00</b>	<b>0.00</b>
28031	Frais d'études et de levés	5 500.00	3 900.00
2805	Concessions brevets licences	0.00	900.00
28152	Installation de voirie	4 700.00	-3 300.00
28171	Matériel roulant de voirie	1 500.00	-1 500.00

Lors d'une interruption de séance, Thierry CONTE, du Service Finances, a donné de plus amples explications.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

## Délibération n° 2011 - 67

### Dotation de solidarité communautaire 2011 : choix sur l'utilisation

Monsieur le Maire expose :

" Lors de sa réunion du 10 octobre 2011, la Communauté d'agglomération de la Riviera Française a inscrit une dotation de solidarité communautaire d'un montant total d'un million d'euros afin de permettre aux communes membres de réaliser des travaux d'investissements sur des opérations communales.

La commune de La Turbie a obtenu l'attribution d'une dotation de solidarité communautaire de 80 000 euros.

Je vous propose de prendre acte que ce montant sera affecté au titre des études en vue de la réalisation du projet d'aménagement du quartier Détras pour la création de logements et de la voie de desserte ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

A la lecture du rapport, André - François PELLEGRIN, a demandé que, dans la délibération, la phase : " Je vous propose de prendre acte que ce montant sera affecté au titre des études en vue de la réalisation du projet d'aménagement du quartier Détras pour la construction de logements sociaux ", soit remplacée par " Je vous propose de prendre acte que ce montant sera affecté au titre des études en vue de la réalisation du projet d'aménagement du quartier Détras pour la création de logements et de la voie de desserte ".

### **Délibération n° 2011 - 68**

#### **Création d'un poste de vacataire " Papy Trafic "**

Monsieur le Maire expose :

" Afin d'assurer au mieux la sécurisation de la traversée des enfants au carrefour de la poste, aux heures de sorties d'école, je vous propose de créer un poste de vacataire.

Cet emploi, nommé " Papy Traffic ", sera occupé par un retraité qui, en accord avec la Police Municipale, effectuera des surveillances de sortie d'école.

Sa rémunération sera calculée sur le taux horaire du SMIC en vigueur et s'étendra sur l'année scolaire ".

Lors d'une interruption de séance, Jean Louis BAUCHET, chef de la Police Municipale, a expliqué le rôle du " Papy Traffic ". Il a précisé que cela permettra de libérer les agents de la Police Municipale à des heures où il y a peu de passage pour les écoles.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte** la proposition de Monsieur le Maire.

### **Délibération n° 2011 - 69**

#### **Restauration du tableau de Saint Ignace : demande de subvention**

Monsieur le Maire expose :

" En mai 2011, j'ai décidé de déposer un tableau situé au-dessus de l'entrée de l'église, car durant les travaux de restauration, il avait été noté que son cadre se détériorait.

Ce tableau représente un Saint Bénédictin, son auteur est anonyme et sa datation non détectée.

Après l'avoir fait expertiser par les services de l'Etat, ce tableau et son encadrement, qui sont classés, doivent faire l'objet d'une restauration.

Par courrier, j'ai sollicité quatre ateliers de restauration d'œuvres d'art, et, en accord avec les services de la DRAC, c'est l'offre de l'atelier Amoroso Waldeis qui a été retenue.

Celle-ci consiste en une proposition de traitement et de restauration pour la toile peinte et une proposition de traitement pour le cadre.

Le montant total de l'opération de restauration de cette œuvre d'art, y compris le transport de l'œuvre aller-retour et son raccrochage dans l'église, s'élève à 14 980 € HT.

La Direction régionale des Affaires culturelles peut subventionner cette opération jusqu'à 40% du cout total.

Aussi, je vous propose :

- d'approuver l'opération de restauration du tableau et de son encadrement
- de confier cette opération à l'atelier Amoroso Waldeis, situé en Avignon, pour un montant de 14 980 € HT
- de demander une subvention à la DRAC au taux le plus élevé possible "

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte** les propositions de Monsieur le Maire.

## **Délibération n° 2011 - 70**

### **Travaux au Point Info : approbation et demande de subvention**

Monsieur le Maire expose :

" Le local accueillant le Point Infos, place Détras, nécessite d'importants travaux de réhabilitation et de réaménagements intérieurs : infiltrations d'eau, humidité, ventilation, plomberies - sanitaires, électricité-chauffage, accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite, élimination de la mezzanine en bois et remplacement de l'escalier en bois, élimination de la cheminée, aménagements extérieurs.

J'ai demandé l'expertise du bâtiment à une société. A l'issue de celle-ci, il ressort que le montant des travaux nécessaires pour rendre le local plus spacieux, moins humide, mieux ventilé, et accessible aux PMR s'élève à 49 800 € HT.





## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

Hélène GROUSELLE demande que la Région PACA soit également sollicitée ce qui n'était pas prévu dans les plan de financement initial.

Aussi, je vous propose :

- D'approuver les travaux de réhabilitation du Point Infos dont le montant estimatif des dépenses s'élève à 49 800 € HT
- De demander une subvention à l'Etat, au Conseil Régional et au Conseil Général, au taux le plus élevé possible ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte** les propositions de Monsieur le Maire.

### **Délibération n° 2011 - 71**

#### **Projet d'extension du réseau de vidéo - protection : validation et demande de subvention**

Monsieur le Maire expose :

" Je vous propose de prendre connaissance, sur le projet chiffré par le prestataire, des coûts afférents à l'extension du réseau de vidéo-protection dans notre Commune. Je vous rappelle que cette compétence est déléguée au SIVOM de Villefranche sur Mer.

Le plan de financement se présente comme suit :

Les dépenses : 32 600 € HT soit 38 989.60 € TTC

Les ressources :

Etat (10 %), soit	3 260.00 €
Conseil Général des Alpes Maritimes (20 %), soit	6 520.00 €
Autofinancement, soit	29 209.60 €

Je vous propose de valider le projet d'extension du réseau de vidéo-protection 2011, validé par le SIVOM, ainsi que le plan de financement proposé.

Je vous demande d'autoriser le Président du SIVOM à solliciter l'aide financière de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Équipement Territoires Ruraux (DETR), et du Conseil Général.

Il convient également de m'autoriser à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ".

**Le Conseil Municipal,**  
**Ouï le Maire en son exposé,**  
**Ouï le Chef de la Police Municipale, au cours d'une interruption de séance,**  
**après en avoir délibéré,**  
**jugeant n'avoir pas assez d'éléments en sa possession pour prendre sa décision,**  
**à l'unanimité,**

**Décide de**

- **Retirer** cette question de l'ordre du jour.
- **Demander** au SIVOM un complément d'information sur le programme envisagé.

## **Délibération n° 2011 - 72**

### **Bourse au permis de conduire : modalités techniques et financières d'attribution**

Avant la lecture du rapport, Jean - Jacques RAFFAELE, Adjoint, possédant une auto-école dans la Commune, pouvant être considéré en vertu de l'article L.2131.11 du Code Général des Collectivités Territoriales comme intéressé à l'affaire, s'abstient de participer à la question et quitte la salle.

Monsieur le Maire expose :

" Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes. Son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière. Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles.

Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la Ville de La Turbie a décidé de mettre en place le dispositif de la « bourse au permis de conduire », qui fait l'objet au niveau national d'un partenariat entre l'Association des Maires de France et le Ministère de l'Écologie, du Développement de l'Aménagement Durable.

Cette bourse s'adressera à DEUX jeunes résidents de La Turbie par an et sera attribuée selon les modalités techniques et financières suivantes en contrepartie de 100 heures de travail dans les services municipaux :

- Les jeunes de La Turbie, âgés de 18 à 25 ans, souhaitant bénéficier de cette bourse au permis de conduire automobile, rempliront un dossier de candidature dans lequel ils expliciteront précisément leur situation familiale, sociale, scolaire, professionnelle, leurs motivations pour l'obtention du permis de conduire ainsi que leur proposition d'action au sein des services de la ville.



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

- Tous les dossiers seront étudiés au cours d'une réunion d'Adjointes dans laquelle il sera émis un avis sur chaque candidature. Le Conseil Municipal statuera sur l'attribution de cette bourse.
- La participation de la ville pourrait être, par attributaire, un pourcentage du coût global de la formation plafonné, ce jour, à 1 200 € et attribuée selon les critères suivants :
  - ❖ Financiers : portant sur les revenus personnels du candidat, et, selon la situation familiale. Réservant de préférence l'aide aux familles comptant moins de 3 enfants dont le revenu de référence est inférieur à 30 000 € et aux familles comptant 3 enfants et plus dont le revenu de référence est inférieur à 60 000 €.
  - ❖ Insertion : prise en considération du parcours du postulant, de sa motivation réelle et la situation sociale du candidat.
- En cas d'obtention de la bourse au permis de conduire, le jeune signera une charte dans laquelle il s'engagera à verser sa contribution à l'auto-école au début de sa formation, à suivre régulièrement les cours théoriques sur le code et les thèmes de sécurité routière d'une part, et une parfaite assiduité aux tâches confiées par la ville durant les 100 heures de travail qu'il s'engagera à faire au sein des services municipaux, d'autre part, avant la présentation de l'épreuve théorique du permis de conduire.
- Cette bourse sera versée directement par la ville à l'auto-école choisie par le jeune bénéficiaire. Une convention sera passée entre la Commune et l'auto-école concernée aux conditions essentielles suivantes :
  - L'auto-école s'engagera à proposer une formation d'un coût maximal de 1 200 €, pour partie pris en charge par la Commune à hauteur de 80 %, incluant les prestations :
    - ❖ les frais de constitution du dossier
    - ❖ la pochette pédagogique
    - ❖ les cours théoriques et l'examen blanc
    - ❖ une présentation à l'épreuve théorique du permis de conduire (Code)
    - ❖ 25 heures de conduite sur la base de l'évaluation de départ
    - ❖ une présentation à l'épreuve pratique du permis de conduire.
  - Toutes autres prestations supplémentaires seront à la charge du candidat aux tarifs pratiqués par l'auto-école.
  - L'auto-école procédera à l'inscription du jeune bénéficiaire de la bourse sur acquittement de sa participation, soit 20 % du montant global de la formation et comportant les prestations définies ci-dessus.
  - Dès que le jeune aura réussi l'épreuve théorique du permis de conduire, l'auto-école devra en informer par écrit la ville à l'appui d'un justificatif. Dans un délai de 45 jours à compter de la réception de la notification, la Commune versera, par mandat administratif, à l'auto-école la somme correspondante à la bourse accordée.
  - Si le jeune ne réussissait pas l'épreuve théorique du permis de conduire, dans les deux ans à compter de son inscription, la bourse et la convention seraient annulées de plein droit sans que la Commune n'ait à accomplir aucune formalité. L'auto-école ne pourrait prétendre à aucune indemnité, ni se retourner contre le jeune ou ses ayants droit, pour obtenir le paiement de la bourse ".

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**  
**à l'unanimité,**

- **Approuve** les modalités techniques et financières de la « Bourse au permis de conduire automobile »
- **Dit** que cette bourse sera versée directement aux auto-écoles dispensatrices de la formation.
- **Fixe** le montant de celle-ci à 80% de la dépense, plafonnée à 1 200 €, incluant les prestations telle que définies.
- **Autorise** le Maire à signer les chartes et conventions y afférentes.

Henri ADONTO, étant obligé de partir en urgence, il a été décidé, à l'unanimité, de modifier l'ordre de présentation des questions inscrites à l'ordre du jour, pour lui permettre de présenter la question suivante :

<p><b>Délibération n° 2011 - 73</b></p> <p><b>Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau (SIECL)</b></p>
--

Henri ADONTO, Conseiller Municipal, expose :

" La loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a apporté des améliorations pour la transparence du fonctionnement des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et impose au Président de l'Etablissement la remise d'un rapport d'activités aux maires des Communes membres.

Le Comité Syndical a pris acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau, exercice 2010, lors de sa séance du 18 Octobre 2011. Il a précisé que celui-ci sera tenu à la disposition des administrés au siège du SIECL, 27 Chemin du Vinaigrier, 06300 Nice, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 17 h 00.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau pour l'année 2010.

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**  
**à l'unanimité,**

**Prend Acte.**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : **22**    PRESENTS : **13**    VOTANTS : **18**    PROCURATIONS : **5**



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

Présents : Arlette ZAMBONI, Jean - Jacques RAFFAELE, Marcel RENAUD, Hélène GROUSELLE, Adjoints.

Henri LANTERI, Alexandre BERRO, Brigitte TAPIERO, Liliane CLOUPET, Philippe MATZ, Laure CHIBANE, André - François PELLEGRIN, Pierre ARADO, Eugène MARTIRE, Conseillers Municipaux.

Ont donné pouvoir :

- |                      |                           |
|----------------------|---------------------------|
| ➤ Denise GELSO       | à Nicolas BASSANI         |
| ➤ Maurice PLEBANI    | à Henri LANTERI           |
| ➤ William DESMOULINS | à Jean - Jacques RAFFAELE |
| ➤ Josyane LAHORE     | à Arlette ZAMBONI         |
| ➤ Henri ADONTO       | à Hélène GROUSELLE        |

Absents : Martine CAPELLO, Nicolas LEYSSIEUX, Achim HERGET.

### **Délibération n° 2011 - 74**

#### **Travaux d'éclairage public aux Révoires : approbation et demande de subvention**

Monsieur le Maire expose :

" Il est nécessaire d'effectuer l'implantation de 25 candélabres en remplacement des anciens modèles, sur le réseau d'éclairage public, au chemin des Révoires, tranche 3 des futurs travaux 2012.

La dépense est estimée à 78 000 euros TTC.

Je vous propose de :

- confier au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes Maritimes la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences,
- charger le Syndicat de solliciter la subvention départementale,
- charger le Syndicat de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement,
- s'engager à payer la TVA par emprunt globalisé contracté par le syndicat pour compléter le financement de l'opération
- s'engager à inscrire au budget de la Commune les sommes nécessaires à sa participation au compte 6554 ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte** les propositions de Monsieur le Maire.

**Délibération n° 2011 - 75**

**Approbation de la réalisation d'un diagnostic des  
installations existantes d'éclairage public de la  
Commune en vue de travaux de rénovation et de  
maîtrise de la consommation énergétique**

Monsieur le Maire expose :

" Il est nécessaire d'inciter les collectivités locales à adopter les objectifs du plan climat énergie des Alpes Maritimes pour la mise en œuvre d'actions pour l'amélioration de l'éclairage public et de la maîtrise de la demande en énergie.

Des travaux de rénovation et/ou d'aménagement des installations d'éclairage public en vue de la réalisation d'économies d'énergie significatives ne peuvent être envisagés sans l'établissement préalable d'un diagnostic précis des installations existantes.

Lors de la réunion sur l'éclairage public du 25 mai 2010, organisée au Conseil Général, il a été acté que les Communes pouvaient faire réaliser ces diagnostics puis les travaux de rénovation, soumis au Code des Marchés Publics, dans le cadre des projets communs regroupés par le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes Maritimes.

L'ADEME, partenaire de l'opération en concertation avec la Région et l'Etat, a mis au point un cahier des charges détaillé précisant l'ensemble des éléments techniques et financiers qui devront impérativement figurer dans le résultat du diagnostic et qui seront indispensables à sa participation financière.

Ce diagnostic sera constitué des éléments suivants :

- Inventaire technique de l'existant
- Inventaire financier de l'existant (dépenses d'investissement et de fonctionnement sur les trois dernières années), ce critère permet de mesurer les incidences financières de la solution de rénovation proposée
- Schéma directeur de rénovation chiffré en coût global à savoir : investissement + fonctionnement + économie d'énergie
- Comparatif des avantages techniques et/ou financiers au regard de la situation actuelle.

Les résultats du diagnostic, ainsi que le coût global de l'opération, seront soumis à délibération du Conseil Municipal concernant la réalisation des travaux de maîtrise de la demande en énergie à confier au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes Maritimes.

Je vous propose de confier la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public existantes au Syndicat Départemental et du Gaz des Alpes Maritimes, le chargeant également de solliciter la



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

subvention de l'ADEME et du Département ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte** les propositions de Monsieur le Maire.

### **Délibération n° 2011 - 76**

#### **Personnel Communal : montant de la prime de fin d'année**

Monsieur le Maire expose :

" Je vous propose de fixer le montant brut de l'indemnité allouée à chaque agent municipal (titulaire ou non) à l'occasion des Fêtes de Fin d'Année 2011 à 750 €, soit une augmentation de près de 2,7 % par rapport à 2010.

Cette indemnité sera payée avec le salaire de novembre en ce qui concerne les titulaires ; seul un acompte provisionnel sera versé avec le salaire de novembre et le solde avec le salaire de décembre pour les agents non titulaires.

L'indemnité sera calculée au prorata du temps de travail pour les agents à temps partiel ou temps non complet, et du temps de présence pour ceux qui n'ont pas effectué une année complète, avec un minimum de trois mois de présence ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

### **Délibération n° 2011 - 77**

#### **Mise à jour du tableau des effectifs du Personnel Communal**

Monsieur le Maire expose :

" Il convient d'adapter les postes des agents afin de compte de leur état de santé ainsi que de l'organisation du service des écoles pour la nouvelle année scolaire, je vous propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (26 h par semaine).
- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (21 h par semaine).
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif non titulaire à temps non complet (12 heures par semaine) pour assurer le rôle d'Assistante de Vie Scolaire pour un enfant de maternelle jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Arlette ZAMBONI a expliqué pourquoi il est nécessaire de recruter une d'Assistante de Vie Scolaire.

Afin de pourvoir au remplacement d'un agent de Police Municipale, qui a demandé sa mutation en vue d'une promotion, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, il convient de:

- Créer un poste Gardien de Police Municipale à temps complet
- Supprimer d'un poste de Brigadier-Chef Principal à temps complet.

Je vous propose de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en conséquence ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

## **Délibération n° 2011 - 78**

### **Frais de participation des élus au Salon des Maires**

Monsieur le Maire expose :

" Le Salon des Maires et des Collectivités Locales se tiendra à Paris les 22, 23 et 24 Novembre prochains, Marcel RENAUD, Adjoint, accompagné de Brigitte TAPIERO et Henri ADONTO, Conseillers Municipaux, s'y rendront.

Je vous propose que la Commune, conformément à la réglementation en vigueur, rembourse les coûts induits par ce déplacement, notamment les frais de transport, d'hébergement et de restauration ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**





## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

**Adopte.**

### **Délibération n° 2011 - 79**

#### **Vote d'une motion demandant au Gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux**

Monsieur le Maire expose :

" Je vous propose de voter une motion demandant à ce que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents ".

Lors d'une interruption de séance, Thierry CONTE, du Service Finances, a donné de plus amples explications.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Adopte.**

### **Délibération n° 2011 - 80**

#### **Belvédère de la Tête de Chien : approbation du programme de restauration de l'ONF**

Monsieur le Maire expose :

Comme vous le savez, trois conventions quinquennales concernant le massif de la Tête de Chien, liant les communes de La Turbie, Cap d'Ail, la Principauté de Monaco et l'Office national des Forêts, se sont succédées. Ce travail dans la durée permet de garantir une continuité dans les aménagements.

Les actions engagées s'inscrivent dans l'urgence des traitements post incendie : nettoyer les bois brûlés et envisager des aménagements de défense du massif contre les incendies. Une reconstitution des boisements a aussi été lancée, replantation et travaux forestiers d'entretien des peuplements. La question de l'accueil du public et de son organisation a aussi été centrale tout au

long des conventions : des sentiers ont été restaurés et d'autres créés pour générer des liaisons, des aires d'accueil ont été conçues sur les sentiers.

Le massif concentre de nombreux enjeux. Le partenariat de longue date entre le gestionnaire, les collectivités et la principauté garantit la prise en compte de chacun d'eux dans la gestion du site : enjeux environnemental, social, de protection.

La remarquable position du massif de la Tête de Chien le rend très exposé. Les aménagements réalisés ont toujours été menés dans un souci d'intégration, d'impact minimum sur les grandes lignes de force du paysage, avec un minimum d'apports exogènes, tant dans la signalétique que dans le mobilier.

Le belvédère ne doit pas échapper à la règle : sa restauration doit s'appuyer sur l'existant.

L'Office national des Forêts propose à la Commune, dans le cadre de la convention quinquennale de partenariat, de mettre en œuvre une restauration du belvédère qui préserve l'esprit du site, à savoir :

- L'amélioration des cheminements
- La mise en valeur de la végétation
- La restauration des murets et garde-corps
- La création d'une signalétique épurée.

Le choix de la restauration de ce qui peut l'être, garantit de ne pas dénaturer le site et évite la création de nouveaux aménagements dans un contexte de création d'arrêté préfectoral de protection de biotope ne permettant pas l'ouverture de nouveaux sentiers ni la mise en place de nouvelles infrastructures d'accueil du public. Cette option assure un respect de l'espace boisé classé et ne dénature pas les paysages de ce site inscrit.

Il convient d'approuver ce programme de restauration du belvédère, au titre de sa mise en sécurité, de la valorisation touristique du site, de l'entretien des habitats et du patrimoine et des paysages.

Je vous demande d'exprimer votre volonté de renouveler notre partenariat avec l'ONF, dans le cadre de la convention quinquennale, en lui confiant un rôle d'assistant technique dans la mise en œuvre de ce programme.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Approuve** le programme de restauration du belvédère tel que présenté

**Autorise** le Maire à signer une convention confiant à l'ONF l'assistance technique de cette restauration

**Dit** que cette délibération sera transmise à l'ONF ainsi qu'à tous les partenaires de la convention quinquennale et aux services de l'Etat chargés d'exprimer leurs avis sur ce programme de restauration (DDTM, ABF, DREAL, etc.).

\*\*\*\*\*

L'Ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt cette séance à 20 h 00.

Au cours de cette séance, ont été prises les délibérations n° 2011 - 66 à 2011 - 80.

Ont signé les membres présents :



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 8 Novembre 2011

Nicolas BASSANI

Arlette ZAMBONI

Denise GELSO

*Absente*

Jean - Jacques RAFFAELE

Marcel RENAUD

Hélène GROUSELLE

Martine CAPELLO

Henri LANTERI

Nicolas LEYSSIEUX

*Absente*

*Absent*

Achim HERGET

Alexandre BERRO

Maurice PLEBANI

*Absent*

*Absent*

Brigitte TAPIERO

Liliane CLOUPET

Philippe MATZ

Laure CHIBANE

André - François PELLEGRIN

Pierre ARADO

William DESMOULINS

Josyane LAHORE

Eugène MARTIRE

*Absent*

*Absente*

Henri ADONTO

*Absent*

à compter de la DCM 2011 - 74

Le compte rendu sommaire de la séance a été affiché le 10 Novembre 2011.

Les délibérations ont été reçues à la Préfecture le 14 Novembre 2011.